

**COMMUNE DE VERNIER**

## PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OUVERTURE D'UN D'INVESTISSEMENT DE CHF 6'000'000.00 POUR L'ACHAT DU DOMAINE DE CHIGNAN

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Une ferme didactique est un lieu enrichissant qui allie apprentissage, engagement communautaire et respect de l'environnement c'est pourquoi il vous est proposé d'acquérir le domaine de CHIGNAN se trouvant en bordure du parc de la Mairie de Vernier lequel est actuellement sur le marché.

Ce domaine se trouve en zone agricole et les exigences de reprises sont strictes, mais la ville de Vernier peut, en sa qualité acquérir ce domaine pour mettre en place, notamment une ferme didactique qui présente plusieurs points positifs, à savoir

1. **Éducation** : Elle offre un cadre idéal pour sensibiliser le public, en particulier les enfants, à l'agriculture, à l'environnement et à la biodiversité.
2. **Apprentissage pratique** : Les visiteurs peuvent acquérir des compétences pratiques en jardinage, élevage et gestion de la ferme, renforçant ainsi leur compréhension des cycles naturels.
3. **Sensibilisation à l'alimentation** : Elle permet de mieux comprendre d'où viennent les aliments, favorisant une consommation plus responsable et durable.
4. **Engagement communautaire** : La ferme peut devenir un lieu de rencontre pour la communauté, encourageant le bénévolat et les échanges intergénérationnels.
5. **Développement durable** : Elle peut promouvoir des pratiques agricoles durables, comme la permaculture, et sensibiliser à l'importance de la préservation des ressources.
6. **Activités variées** : La ferme peut proposer divers ateliers, événements et activités saisonnières, attirant un large public.
7. **Impact économique** : Elle peut générer des revenus grâce à la vente de produits, de cours et d'événements, tout en soutenant l'économie locale.
8. **Bien-être** : Travailler avec la nature et les animaux a des effets bénéfiques sur le bien-être physique et mental des visiteurs.
9. **Recherche et innovation** : Une ferme didactique peut servir de laboratoire pour tester de nouvelles pratiques agricoles et de nouveaux produits.
10. **Modèle de résilience** : Elle peut inspirer d'autres initiatives similaires, promouvant des modèles de résilience face aux défis environnementaux et économiques.

Le MCG invite le Conseil municipale :

- 1 **D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 6'000'000.00 destiné à l'achat du domaine de Chignan**
- 2 **de comptabiliser la dépense de CHF 6'000'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;**
- 3 **d'amortir la dépense prévue de CHF 6'000'000.00 au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° ....., dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025**

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Thierry CERUTTI  
Chef de groupe  
Conseiller-ère municipal-e

Vernier, le 04 décembre 2024

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

relative à

### OUVERTURE D'UN D'INVESTISSEMENT DE CHF 6'000'000.00 POUR L'ACHAT DU DOMAINE DE CHIGNAN

Vu l'article 38 du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu l'article **30** de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

**vu la nécessité d'acquérir une parcelle jouxtant le parc de la Mairie afin de développer une ferme didactique pour les habitants de la ville de Vernier**

sur proposition de l'un de ses membres ;

le Conseil municipal

**décide**

- 4 **D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 6'000'000.00 destiné à l'achat du domaine de Chignan**
- 5 **de comptabiliser la dépense de CHF 6'000'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;**
- 6 **d'amortir la dépense prévue de CHF 6'000'000.00 au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° ....., dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025**